



## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT « U14 »

### Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District 75 de Football organise annuellement, sur son territoire, une épreuve intitulée Championnat de Paris U14 réservée aux clubs libres.

### Article 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission d'Organisation des Compétitions est chargée, en collaboration avec les Services Administratifs du District 75 de Football, de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

### Article 3 - ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 9 du Règlement Sportif du District 75 de Football

### Article 4 - CALENDRIER

Conformément aux articles 10 et 12, alinéa 3 du Règlement Sportif du District 75 de Football

### Article 5 - SYSTEME DE L'EPREUVE

**5.1-** Le Championnat « U14 » se joue par matchs "Aller" et "Retour". Les matchs Aller et Retour ne doivent pas se dérouler sur le même terrain conformément à l'article 20.3 du Règlement Sportif Général. Voir article 5.3 pour la saison transitoire 2021/2022 concernant la D3.

#### 5.2-CLASSEMENT

Conformément à l'article 14 du Règlement Sportif du District 75 de Football. Voir dispositions particulières pour la D3 en 5.4

#### 5.3-STRUCTURE DE L'EPREUVE

##### Championnat U14 : (4 Divisions) :

##### **D1 : 1 groupe de 10 :**

10 équipes réparties en 1 groupe de 10.

**La première de la division est championne de D1 et a la possibilité de monter en Régionale 3. Les deux dernières descendent en D2 et sont remplacées par la première de chaque groupe de D2.**

##### **D2 : 2 groupes de 10 :**

10 équipes réparties en 2 groupes de 10.

**La première de chaque groupe de la division accède à la D1. Les deux dernières de chaque groupe descendent en D3 et sont remplacées par autant d'équipes nécessaires à la composition des groupes.**

##### **D3 : 3 groupes de 10 réduit à 8 pour la saison transitoire 2021/2022.**

24 équipes réparties en 3 groupes de 8. Après la phase 1 des matches « aller » et « retour », une seconde phase consistera à organiser des rencontres simples entre les deux premières de chaque groupe, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> en feront de même.

**Accèdent en D2 autant d'équipes que nécessaire à la composition des groupes de D2 et seule la 24<sup>ème</sup> équipe descend en D4 selon le classement unique prévu au 5.4.**

**D4 : X groupes de X équipes. Accèdent en D3 autant d'équipes que nécessaire à la composition des groupes de D3 qui retrouvent sa structure d'origine à 10 pour la saison 22/23.**

#### **5.4- Dispositions particulières – Obligations – Montées et Descentes**

Conformément aux articles 14, alinéa 12 du RSG du district 75. Pour la saison transitoire 21/22 de la division 3, les points obtenus en phase 2 s'ajouteront à ceux obtenus en phase 1 et un classement unique des 24 équipes au quotient sera dressé.

#### **Article 6 – TERRAINS**

**6.1-** Les équipes disputant le Championnat U14 doivent avoir obligatoirement un terrain classé conformément à l'article 39 du Règlement Sportif du District 75.

**6.2-** Les rencontres ont lieu le Samedi Après-midi suivant le calendrier établi par le District 75 de Football.

Le coup d'envoi des matchs est fixé à 16h00 sauf dérogation annuelle accordée par la commission compétente.

Ils ont une durée de 80 minutes en deux périodes de 40 minutes.

AUTRES DISPOSITIONS : conformément à l'article 15 du Règlement Sportif du District

#### **Article 7 - QUALIFICATIONS - ÉQUIPES**

Conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et aux articles 7, 8 et 38 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 8 - REMPLACEMENT DES JOUEURS**

Conformément à l'article 22 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 9 - COULEURS**

Conformément à l'article 16, alinéa 1 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 10 -BALLONS**

Conformément à l'article 16, alinéa 2 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 11 - PORT DES PROTEGE-TIBIAS**

Conformément à l'article 16, alinéa 3, du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 12 - ARBITRAGE**

Conformément aux articles 17 et 18 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 13 -FORFAIT**

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 14 -FEUILLES DE MATCH**

Conformément à l'article 13 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 15 -ACCOMPAGNATEURS ET DELEGUES AUX ARBITRES**

Conformément à l'article 19 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 16 -RESERVES - CONFIRMATION DES RESERVES - RECLAMATIONS -EVOCATION**

Conformément aux articles 30, 30bis et 30 ter du Règlement Sportif du District 75 de Football.

#### **Article 17 -APPELS**

Conformément à l'article 31 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

**Article 18 -INVITATIONS ET LAISSEZ-PASSER**

Conformément à l'article 26 du Règlement Sportif du District 75 de Football.

**Article 19 -APPLICATIONS DES REGLEMENTS**

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District 75 de Football sont applicables au Championnat U14.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District 75 de Football sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.